



TE

démocratie



La Journée de la Démocratie de l'USJ aura lieu le **jeudi 3 novembre 2016**. Tu seras appelé à exprimer ton choix démocratiquement pour l'élection des membres du bureau de l'amicale qui vont te représenter durant l'année.

Le système d'élection à l'USJ se base sur le scrutin à la représentation proportionnelle. C'est-à-dire que tu ne peux voter que pour une liste entière. Au dépouillement des voix, chaque liste aura un nombre de sièges proportionnel au nombre de voix qu'elle aura obtenu. Les candidats sont déclarés élus dans l'ordre d'inscription sur la liste.

En d'autres termes, c'est un vote de liste et non pas d'individus, mais il a la caractéristique de n'exclure personne. Ainsi, dans un scrutin majoritaire, la liste qui obtient 51% des voix obtiendra tous les sièges, alors que dans un scrutin selon la représentation proportionnelle, une liste qui obtient 20% des voix aura 20% des sièges.

Pour participer à cette opération, tu dois t'assurer que ton nom figure bien sur les listes électorales ; ces listes seront affichées par ton institution, à partir du jeudi 13 octobre, et tu auras jusqu'au lundi 17 octobre 2016 à 16h00 pour demander des corrections éventuelles à l'administration de ton institution. **Attention, tu dois avoir réglé ta souche avant le jeudi 13 octobre 2016 pour pouvoir voter.**

Si tu souhaites te porter candidat, tu dois former une liste contenant 9, 11, 13, 15 ou 17 étudiants éligibles (selon ton institution) et présenter ta candidature en personne à l'administration de ton institution, en utilisant le formulaire prévu à cet effet, et cela entre le mercredi 19 octobre à 8h00 et le vendredi 21 octobre 2016 à 16h00 ; n'oublie pas d'exiger l'accusé de réception de ton dépôt de candidature. Pour être éligible, tu dois avoir 18 ans révolus au 1^{er} novembre 2016 et être inscrit à temps plein (24 crédits au moins) au premier semestre de l'année universitaire en cours.

Si tu souhaites retirer ta candidature, tu dois le faire par écrit auprès de l'administration de ton institution avant le vendredi 21 octobre à 16h00. **Attention !** Si, suite à ton retrait, ta liste ne contient plus le nombre minimum de candidats, elle ne pourra plus se présenter aux élections. Il vaudrait donc mieux que tu consultes tes colistiers avant d'entreprendre cette démarche; ton institution **ne prévient pas les candidats d'une liste** si l'un de leurs colistiers retire sa candidature. Le remplacement de tout candidat qui se serait retiré devra se faire avant le 21 octobre à 16h00 faute de quoi la liste entière se verra éliminée. Une fois le délai de dépôt de candidature terminé, plus aucun retrait ne sera autorisé.

Le jour des élections, n'oublie pas d'avoir en ta possession ta carte d'étudiant faute de quoi tu te verras refuser l'accès au campus ou au centre et à fortiori l'accès aux salles de vote.

Les élections ont lieu selon le système de vote électronique selon la procédure suivante :

1. Tu te présentes au bureau de vote muni de ta carte d'étudiant.
2. Le bureau électoral s'assure que ton nom figure bien sur la liste électorale et conserve ta carte d'étudiant.
3. Le Président du bureau électoral te remet une enveloppe tirée au sort. Cette enveloppe contient un code secret, aléatoire et unique, qui te donnera accès à l'urne électronique.
4. Tu te diriges alors vers l'isoloir où tu auras à saisir sur l'écran tactile le code que tu as reçu dans l'enveloppe.
5. Ce code te donnera accès aux listes de ton institution : tu auras devant toi sur l'écran ces listes ainsi qu'une case correspondant à un vote blanc.
6. Tu sélectionnes, avec ton doigt, la liste pour laquelle tu veux voter ; l'ordinateur ajoute alors une voix à la liste sélectionnée.
7. Tu passes ensuite à un deuxième écran où l'ordinateur te donne accès, pour la liste que tu as choisie, à la liste des candidats éligibles au poste de président, classée par ordre alphabétique des noms des candidats, ainsi qu'une case correspondant à un vote blanc. Tu sélectionnes, avec ton doigt, le nom du candidat pour lequel tu veux accorder ton vote préférentiel ; l'ordinateur ajoute alors une voix au nom sélectionné, puis il se bloque.
8. L'ordinateur imprime alors la liste et le nom sélectionnés sur un bulletin de vote authentifié, au moyen d'une imprimante installée dans l'isoloir, à côté de l'écran tactile.
9. Tu vérifies que le bulletin de vote imprimé correspond bien à tes choix.
10. Tu sors alors de l'isoloir ; tu plies la liste imprimée et tu la glisses dans l'urne correspondant à ton institution devant le Président du bureau électoral. Ces urnes seront ouvertes et décomptées seulement en cas de contestation; sinon elles seront détruites 3 jours ouvrables après la date des élections.
11. Après avoir déposé ton bulletin dans l'urne, tu apposes ta signature à côté de ton nom sur la liste des électeurs et le Président du bureau électoral te rend alors ta carte d'étudiant.

Les résultats officiels seront progressivement mis en ligne sur le site web de l'Université Saint-Joseph le jeudi 3 novembre 2016 à partir de 19h00.

Bonne chance et à bientôt au 03 novembre 2016.

Service de la vie étudiante
vieetudiante@usj.edu.lb